

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

Séance du 04 septembre 2025

Date de convocation : 28 août 2025

Date d'affichage : 05 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits : 18
Présents : 14
Absents : 4
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Avenant n° 1 à la convention pour embellissement des postes de transformation secteur SICAE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 04 septembre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Territoire d'Energie Somme, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Alain SURHOMME, Patrick DESSEAUX, Michel DESTOMBES, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Marie MACHAT, Virginie SANNIER, Francis HOUSSE, Jean-Jacques STOTER, Alain SAVOIE, Gaëlle PAYS, Didier FRANCOIS, Daniel CAVE.

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Bruno ETEVE, Dominique CAMUS, Nicolas PLE.

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de renouveler le stock des plaques qui sont posées sur les postes de transformation embellis sur le secteur SICAE, indiquant que la fresque est réalisée dans le cadre d'un partenariat TE80-SICAE avec le concours de la commune.

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation Du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente entre TE80 et la SICAE de la Somme et du Cambrasis signé le 04 avril 2019 ;

Vu la convention pour embellissement des postes 2024/2028 signée le 16 avril 2025, entre TE80 et la SICAE Somme et Cambrasis,

Considérant que TE80 et la SICAE Somme et Cambrasis approuvent la pose des plaques désignées ci-dessus exclusivement par collage, par TE80,

Considérant que le coût de fabrication des plaques précitées ci-dessus sera pris en charge 50% par TE80 et 50% par SICAE Somme et Cambrasis.

.../...

.../...

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'Avenant n° 1 à la convention pour embellissement des postes de transformation Secteur SICAE ;
- De charger, Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET



Annexe : Avenant n° 1 à la convention pour embellissement des postes 2024/2028 secteur SICAE



Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 080-200094696-20250904-2025_DELIB_92-DE

S²LOW



AVENANT N°1 à la convention relative aux embellissements des postes de transformation 2024/2028 secteur SICAÉ de la Somme et du Cambrais



Entre les soussignés :

Territoire d'Énergie Somme domicilié 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne II 80440 BOVES, autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, représenté par Franck BEAUVARLET, son Président en exercice, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération en date du 04 septembre 2025.

Ci-après désigné « TE80 »

D'une part,

Et

La société d'intérêt collectif agricole d'électricité de la Somme et du Cambrasis, représentée par son Directeur François AUSTRUY, faisant élection de domicile à son siège social au 11 rue de la République, CS 40058 ROISEL, 80208 PERONNE CEDEX.

Ci-après désignée «SICAE»

D'autre part,

EXPOSE :

Compte tenu de la signature par TE80 et la SICAE le 16 avril 2025 de la convention pour embellissement des postes de transformation,



Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'acter entre TE80 et la SICAE l'achat et la pose de plaque aluminium, dimensions 300 x 200 mm, sur chacun des postes embellis, indiquant que la fresque est réalisée dans le cadre d'un partenariat TE80-SICAE avec le concours de la commune.

Article 2 : Mise en œuvre de l'avenant

Le coût d'achat de 30 plaques est de 264.60 €HT soit 317.52 €TTC financés à 50% par TE80 et 50% par la SICAE.

Il est également convenu que la pose des plaques en aluminium sur chaque poste de transformation embelli, sera confiée au Service Communication de TE80, lors des inaugurations.

Article 3 : Date d'effet et durée

Le présent Avenant N°1 prend effet à compter de sa signature sous réserve de sa transmission à la Préfecture de la Somme et qu'il soit rendu exécutoire conformément au code général des collectivités territoriales.

La démarche sera renouvelée si nécessaire pour couvrir la période de la convention initiale 2024/2028 et fera l'objet d'un nouvel avenant.

SICAE Somme et Cambrasis

TE80

Le.....

Le.....

François AUSTRUY

Franck BEAUVARLET

Directeur Général

Président